Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0817

Arrêté temporaire de circulation
Aménagement de trottoir
RUE D'ANJOU (VILLEDIEU-LA-BLOUERE) (D762),

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **EUROVIA ATLANTIQUE 49 demeurant rue de la Chauvière 49300 CHOLET représentée par Sonia DA-SILVA -** demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **d'aménagement de trottoir** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 23/10/2025 au 11/12/2025 RUE D'ANJOU (VILLEDIEU-LA-BLOUERE) (D762)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 23/10/2025 et jusqu'au 11/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :
- RUE D ANJOU (VILLEDIEU-LA-BLOUERE) (Beaupréau-en-Mauges)
- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route ;

ARTICLE 2
À compter du 23/10/2025 et jusqu'au 11/12/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :
- RUE DU GRAND LOGIS,
- RUE DU CHRIST ROI (D246),

ARTICLE 3 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EUROVIA ATLANTIQUE 49.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 09 octobre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

Pour le maire empêché
Didier SAUVESTRE - 1er adjoint
Beaupréau-en-Mauges

MAIRIE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES * MAINE & LOIRE *

DIFFUSION:
- *EUROVIA ATLANTIQUE 49*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Villedieu La Blouère*

ANNEXES:
PLAN
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

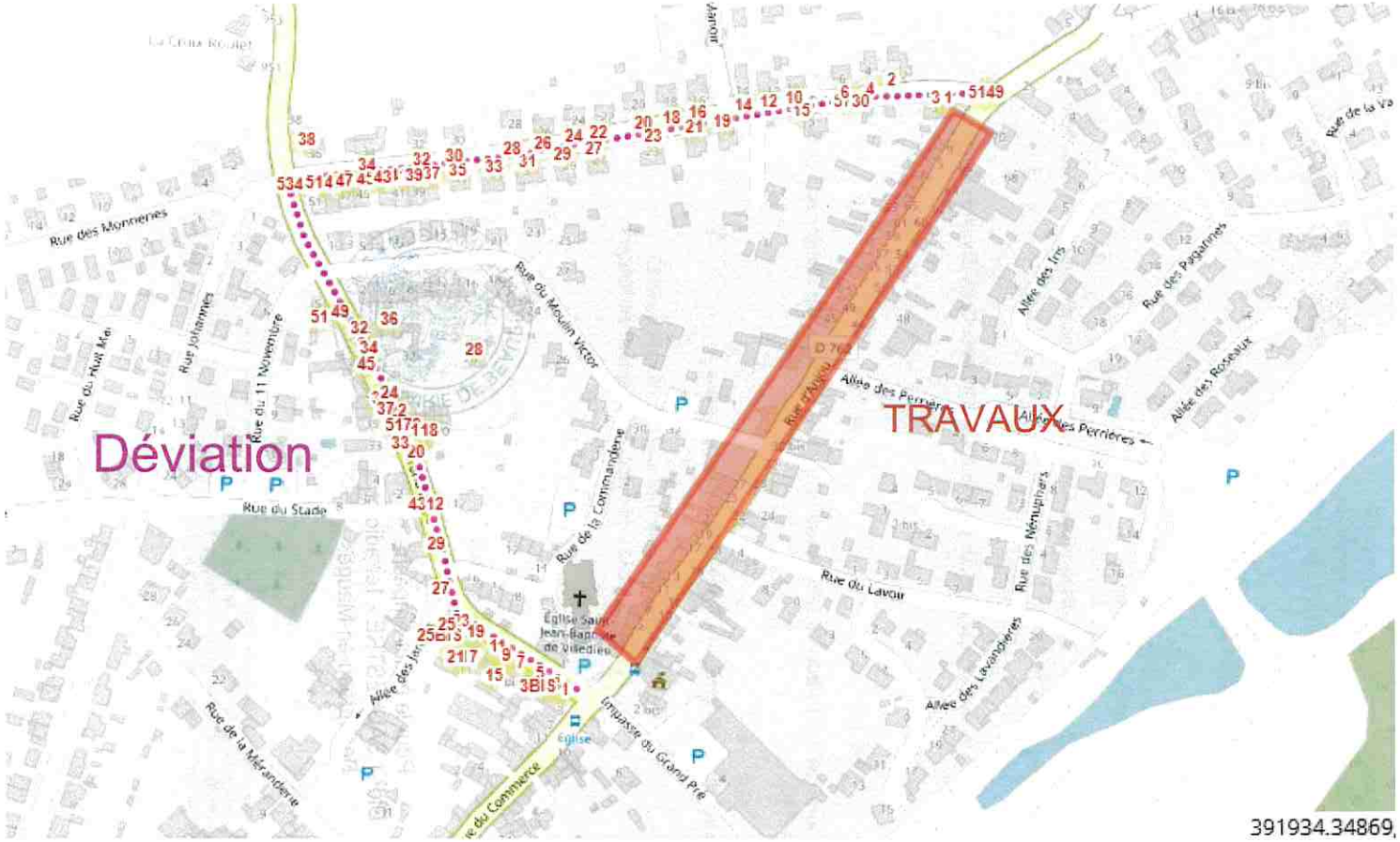
Déviation
TRAVAUX
Rue des Monnenes
Rue du Moulin Vieux
Rue du 11 Novembre
Rue du Stade
Rue de la Commanderie
Rue du Lavoir
Rue des Menuphars
Allée des Iris
Rue des Pâquerettes
Allée des Roseaux
Allée des Perrières
Rue de la Mésanderie
Allée des Lavandières
Impasse du Grand Pré
Église Saint Jean-Baptiste de Villedieu
église
391934.34869,